



Paris le 3 octobre 2019

Résultat de la CAP ASS des 2 et 3 octobre 2019

Ont siégé : GUILLONNEAU Brigitte Tél : 03 23 55 60 00 BORONAD-COLOT Sophie Tel 04 34 22 25 20

DÉCLARATION LIMINAIRE

Dans un contexte social de plus en plus dégradé, le gouvernement continue de détruire la Fonction Publique de manière implacable en anéantissant les acquis sociaux depuis 1945 : Sécurité Sociale, retraites, Assurance Chômage, ainsi que l'ordonnance du 2 02 1945.

Cette rentrée était pourtant présentée comme le virage social du gouvernement...

La répression des mouvements sociaux n'a jamais été aussi violente !

Tous les secteurs de la société sont attaqués en même temps alors que la planète brûle et que le temps presse.

Les marches en faveur du climat ont été durement réprimées en France alors qu'elles ont aussi fait émerger les préoccupations sociales liant fin du monde et fin du mois. Ce sont les plus pauvres qui souffrent des dérèglements climatiques ; quel sort sera réservé aux réfugiés climatiques alors que cet été, la Méditerranée a encore été le tombeau de nombreux migrants et migrantes dont des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s ?

La France refuse d'ouvrir ses portes aux navires humanitaires et ferme de plus l'accès au statut de réfugié. Le démantèlement des camps de fortune, les conditions indignes d'accueil et les expulsions sont la règle en France.

Du côté des Services Publics, la grève perdure depuis six mois dans la moitié des services d'urgence hospitaliers. L'effet d'annonce de la ministre de la santé ne répond pas à leur situation extrêmement dégradée : pas d'ouverture de lits ni de recrutement de personnels.

Une fois de plus, ce sont les populations les plus vulnérables qui sont le plus touchées.

Le secteur de la psychiatrie dénonce également les conditions d'accueil des patients particulièrement en ce qui concerne la pédopsychiatrie.

En ce qui concerne les salaires, le gel de la valeur du point d'indice depuis des années implique l'exigence d'un rattrapage pour tout le monde. En lieu et place de cette revalorisation, le gouvernement utilise l'artifice de l'indemnitaire (RIFSEEP), particulièrement injuste et arbitraire car lié au mérite.

Sur le dossier des retraites, le projet du gouvernement détruit les solidarités intergénérationnelles issues du Conseil National de la Résistance et élargit la voie des retraites par capitalisation. Le calendrier gouvernemental repousse sa mise en application après les élections municipales. Il s'agit d'un changement profond de modèle de société qu'on nous fait subir, violemment.

Dans la Fonction Publique, la loi votée cet été va considérablement fragiliser le statut des fonctionnaires en laissant une large place à la précarité. L'instauration de dispositifs tels que la rupture conventionnelle, le détachement d'office vers le privé des agents de services externalisés, la suppression des compétences des CAP sur les mobilités et l'avancement risque de laisser place à toujours plus d'arbitraire et de faciliter la privatisation de pans entiers du Service Public.

De même le SNPES-PJJ/FSU et la CGT dénoncent la disparition des CHSCT, instance du veille à la sécurité et à la santé des agents, essentielle pour détecter leur souffrance et les risques psycho-sociaux.

Nos deux organisations syndicales réaffirment leur attachement au Service Public garant d'un accès aux droits égal aux droits pour tous, sur l'ensemble du territoire.

En dépit d'engagements répétés du Ministère de la Justice sur le plan statutaire, les réformes se font au rabais, il en va ainsi de la filière socio-éducative dans son ensemble. Par ailleurs, de nombreux dossiers restent en suspens : évolution statutaire des agents administratifs qui est au point mort, enlisement et incertitude sur la situation des professeurs techniques avec la suppression des 2 dernières CAP d'avancement, statut ministériel des psychologues toujours pas revenu au Ministère de la Fonction Publique...

A la PJJ, le projet de Code Pénal de Justice des mineurs vient mettre en lumière la rupture historique avec les principes fondateurs de l'ordonnance du 2 février 1945, tel le principe de la primauté de l'éducation. Au moment où le taux d'enfermement des enfants n'a jamais été aussi élevé que ces vingt dernières années, ce texte vient renforcer les politiques répressives à l'œuvre et marque la volonté de durcir le regard que la société porte à ces jeunes. Nous refusons que la jeunesse soit sacrifiée au profit des lois du marché et des politiques qui nous gouvernent !

S'agissant de cette CAP, il s'agit d'une gageure inique : les documents ont été fournis tardivement, le tirage au sort s'est imposé aux OS sans explication et à la dernière minute.

Les tableaux sont bourrés d'erreurs. On voit ici les limites du logiciel Harmonie qui crée des iniquités de traitement et qui rend l'exercice complexe.

Qu'est ce qui se passera sans le regard des OS ?

Par ailleurs il est inacceptable que des personnels très anciens dans leur fonction ne puissent pas bénéficier d'un accès au grade supérieur. Ceci est particulièrement flagrant à l'A.P.

En tout état de cause, nous continuons de dénoncer une réforme statutaire au rabais.

Nous tenons à signaler, par ailleurs, qu'en raison du manque de reconnaissance de la PJJ sur les fonctions des responsables d'unité éducative et le mouvement de mobilisation découlant de la colère de ces derniers, des personnels n'ont pas bénéficié d'évaluation et se retrouvent donc lésés.

Ensuite, comme à chaque CAP, nous continuons de vous signaler l'absence d'informations sur les mouvements des autres ministères.

A une période de précarité sociale caractérisée et d'une paupérisation massive des publics accueillis mais aussi une véritable prégnance des difficultés sociales et de la souffrance au travail des personnels, la place des ASS au sein du ministère nous paraît fragilisée et manque cruellement de reconnaissance et de moyens.

A la PJJ, cela se traduit par beaucoup d'incertitudes et de disparités réelles des places et rôles de ces professionnels au sein des diverses équipes sur l'ensemble du territoire.

Mobilité

Sous réserve de validation par l'administration

Direction/service	SD/AC	SD/DPMT/DIR/SERVICE	Bureau/Pôle/ Etablissement	Section/DPMT/Unité	Intitulé du poste	Nom prénom	
DAP	SD	DISP DIJON	SPIP71- RESIDENCE ADMINISTRATIVE VARENNES LE GRAND	RESIDENCE ADMINISTRATIVE CHALON SUR SAONE	ASS	HAMADOU	Myriam
DAP	SD	DISP LILLE	SPIP60-NORD	RESIDENCE ADMINISTRATIVE LIANCOURT	ASS	CHARLOT	Angélique

DAP	SD	DISP MARSEILLE	SPIP83-VAR	RESIDENCE ADMINISTRATIVE TOULON	ASS	DEMANGEON	Chantal
DAP	SD	DISP RENNES	SPIP29-FINISTERE	BREST	ASS	BASTARD	Sophie
DPJJ	SD	DIRECTION REGIONALE DE LA PJJ (DIRPJJ) ILE-DE-France / OUTRE-MER	DIRECTION TERRITORIALE DE LA PJJ (DTPJJ) DE PARIS	SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT (STEMO) SUD / UNITE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (UEMO) DE BASTILLE	ASS	BOUZID	Leila
DPJJ	SD	DIRPJJ ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	ASS	LAPARIE	Agnès
DPJJ	SD	DIRPJJ SUD EST	STEMO MARSEILLE EST	UEMO MARSEILLE LE TIMONIER	ASS	GANDOUIN-BELKACEM	Julie
DAP	SD	DISP LILLE	SPIP 59 NORD	RESIDENCE ADMINISTRATIVE LILLE-SEQUEDIN	ASS	VAN DENBROUCK	Marion
DAP	SD	MOM	SPIP988-NOUVELLE-CALEDONIE	RESIDENCE ADMINISTRATIVE NOUMEA	ASS	BERNARD	Patricia
DAP	SD	DISP RENNES	SPIP44-LOIRE ATLANTIQUE	RESIDENCE ADMINISTRATIVE NANTES	ASS	DINET-LE TALLEC	Marielle
DPJJ	SD	DIRPJJ SUD EST	STEMO CARPENTRAS	UEMO ORANGE	ASS	LESSIEUX	Isabelle
DPJJ	SD	DIRPJJ GRAND CENTRE	STEMO SUD FRANCHE COMTE	UEMO HAUTE-SAONE - SIEGE A VESOUL	ASS	DECRIEN	Marie-Hélène
DPJJ	SD	DIRPJJ GRAND EST	DIRECTION TERRITORIALE AUBE - HAUTE MARNE	STEMOI TROYES - UEMO TROYES 2	ASS	SIX	Laetitia
DPJJ	SD	DIR PJJ GRAND NORD	STEMO DUNKERQUE	UEMO DUNKERQUE OUEST	ASS	ROEYE	Priscilla
DPJJ	SD	DIRPJJ GRAND OUEST	STEMO EVREUX	UEMO EVREUX	ASS	ALEMAO-TRANQUILLE	Marie-Pierre
DPJJ	SD	DIR PJJ SUD EST	STEMO MARSEILLE EST	UEMO MARSEILLE LE GARLABAN		N°GUYEN	Cécile
SG	AC	DIR SG GRAND NORD	DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ACTION SOCIALE LILLE	TGI LAON	ASS	BERAL	Valérie

SG	AC	DIR SG SUD EST	DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ACTION SOCIALE AIX	RESIDENCE SALON	ASS	LESCAUX- ROGEZ	Elise
SG	AC	DELEGATION INTER REGIONALE (DIR SG) PARIS IDF	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ACTION SOCIALE (DHRAS)	DHRAS PARIS	ASS	TESSON-ES- SASSI	Marie
DAP	SD	DISP BORDEAUX	SPIP 33	RESIDENCE ADMINISTRATIVE GRADIGNAN	ASS	SANCHEZ	Estelle

avancement

Corps ASS principal, avancement classe supérieure

Pour l'année 2019 : 16 avancements à la PJJ, 9 à la DAP et 10 au SG

Pour la PJJ

CURET LEPALUDIER Marie-Geneviève

DUCROT RAFFARD Françoise

PAUBERT CARASSOU MAILLAN Bernadette

MOURA Micheline

BRANDT SCAMBATI Agnes

OLLIVI Bernadette

CHARRE COUPEAUD Sylvie

CHAUVET Christiane

TRUC Hélène

AMANS Michel

LE ROUX SILVESTRO Catherine

JOURZAC JULIEN Martine

MISTO Valérie

HETTLER Nathalie

SECHI Sylvie

DEMOL FAUCON Hélène

Pour la DAP

SEMEULET Isabelle
LECOQ Marie Andrée
NUNEZ GUTIERREZ Dolores
LEJEUNE Béatrice
HAFIDHOU MATOIRI Zoubeda

MATUCHET Corinne
BALONDRADÉ Nadine
MALEMONT Emmanuelle
AMANN Claude

Pour le SG

GEFFRAY Mikaëla
GINESTE Anne Marie
L'HOPITALIER Thérèse
LAFAYE CRABE Dominique
GATEAU Christine
REVEMONT HOCQUET Marie Christine

CHABERNAUD Lucille
CHENARD GUSTAVINO Isabelle
LEONI Josepha
PAMPHILE Chantal

Pour l'année 2020 : 17 avancements à la PJJ, 19 à la DAP et 10 au SG

Pour la PJJ

DEBRAY BRETON Sandrine
PUYOO LAUMAILLE Fabienne
GRANDJEAN LASSAUGE Isabelle
LEPASTOUREL Brigitte
GUILLONNEAU LENGAIN Brigitte
DEVALOIS ROUSSELY Mireille
THIRION LEBLANC Christine
PERISSOUD Christine
DOLCI MAIREAU Isabelle

MAHICHI Ayache
WATTELIER Myriam
CHARPENTIER Régine
CHATARD Françoise
BORONAD COLOT Sophie
HILLAIRE Myriam
COSTECALDE Sébastien
DEMARE Fabienne

Pour la DAP

MAURER WEHRLIN Michelle
VALENTIN LAMBERT Brigitte
PICQUENOT BOQUET Valérie
BUELLET Annie
PALLUD Annie

RICARDO MORAIS Carina
CHARLOT Angélique
GUERIN Marie Ange
NOLOT Françoise

Pour le SG

LAFOLIE HANUS Isabelle
CHOLLET Claudine
LELIEVRE MARTIN Dominique
SPELIERS PACOT Anne Christel
JOUAULT Sophie

PONGRACZ Hajnalka
GRAVIL BALAZOT Sophie
DAEMS Marc Antoine
MERLINGEAIS MARTINEAU Karine
PARADE MADINI Annick

COMMENTAIRES

La CAP d'Octobre 2019 des ASS s'est déroulée dans un contexte de précipitation du fait du reclassement du corps des ASS sur lequel nous n'avions aucune information préalable.

De ce fait les organisations syndicales n'ont eu d'autres choix que de préparer au pied levé les propositions d'avancement à la classe supérieure.

Toutes les Organisations Syndicales ont travaillé ensemble à l'établissement d'une liste unique présentée à l'administration. Les déléguées CAP de la liste FSU/CGT ont alors rappeler la nécessité de prendre en compte le seul critère de l'ancienneté dans la Fonction Publique.

L'administration n'a pas retenu notre critère comme seul déterminant en priorisant avant tout le mémoire de propositions rédigé par les Directeurs.trices.

Pour autant, nous sommes au final parvenu.e.s à un accord pour un certain nombre de collègues à promouvoir.

Concernant l'instance de promotion au grade de la classe supérieure, l'ensemble des membres de la délégation syndicale étant promouvable, aucune déléguée n'a pu assister aux discussions d'avancement des deux corps.

Ainsi, deux représentantes du personnel ont été tirées au sort dans la liste des agents non promouvables afin de participer aux délibérés.

Monsieur DEAL, Président de la CAP a aussi répondu à un certain nombre de questions posées par les Organisations Syndicales :

- Concernant le concours de recrutement des ASS organisé durant la semaine du 7 octobre, seules 10 candidatures internes ont été répertoriées. De ce fait l'administration envisage de réduire la liste principale des admis.e.s au profit de la liste complémentaire. Au final, 201 candidat.e.s sont inscrit.e.s pour 81 postes offerts. A l'issue du concours, est prévue une formation d'adaptation dont le contenu est en cours d'élaboration.

- Concernant le Complément Indemnitaire Annuel, seuls les agents du SG le perçoivent actuellement. Une circulaire est en cours d'élaboration afin que les agents de l'ensemble des directions soient concernés.

- En réponse à nos observations au sujet des nombreuses erreurs sur l'ancienneté des agents inscrits au tableau des personnels proposés à l'avancement, l'administration pointe ses difficultés à mettre à jour les dossiers individuels.

**Nous invitons l'ensemble des agents à vérifier leur fiche carrière sur [H@rmonie](#),
à faire remonter au plus vite les erreurs et exiger la réactualisation.**

Une autre CAP d'avancement devrait avoir lieu en 2020.

-Concernant l'avenir des CAP de mobilité, il nous a été dit qu'un dialogue social existera encore mais que chaque agent devra saisir individuellement une organisation syndicale qui pourra l'accompagner. La procédure sera la même concernant les recours.

Il nous est également précisé qu'avant chaque campagne de mobilité, la liste des postes vacants continuera d'être envoyée aux organisations syndicales et un bilan annuel sera présenté en Comité Technique Ministériel. Cela ne nous satisfait pas : les observations écrites des OS ne garantissent pas le traitement équitable des situations par l'Administration, qui décidera seule sans concertation !